



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **26 avril 2021**

Décision n° **CP-2021-0531**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, d'un immeuble situé 179 avenue Lacassagne

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 9 avril 2021

Secrétaire élu : Monsieur Jérôme Bub

Affiché le : mardi 27 avril 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Commission permanente du 26 avril 2021**Décision n° CP-2021-0531**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, d'un immeuble situé 179 avenue Lacassagne**

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 7 avril 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte de la revente

Par arrêté n° 2021-02-09-R-0074 du 9 février 2021, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption à l'occasion de la vente d'un immeuble situé 179 avenue Lacassagne à Lyon 3°, en vue de la réalisation d'une nouvelle offre de logement social.

Par ailleurs, il existe une réservation n° 17 pour programme de logement social inscrite au plan local de l'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) Lyon 3°, portant sur la parcelle CT 2 située 179 avenue Lacassagne, objet de la revente en cause.

II - Désignation du bien

Il s'agit d'un petit immeuble comprenant une maison d'habitation élevée sur caves, un rez-de-chaussée, un étage et un grenier, un bâtiment d'habitation élevé sur caves voutées, un rez-de-chaussée, un petit hangar, une cour intérieure et le sol sur lequel reposent ces constructions, le tout bâti sur terrain propre cadastré CT 2, d'une superficie de 176 m², situé 179 avenue Lacassagne à Lyon 3°.

III - Conditions de la revente

Ce bien a été acquis pour un montant de 530 000 €, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, pour le compte de l'OPH Grand Lyon habitat, en vue de développer une nouvelle offre de logement social sur la base de logements en mode de financement prêt locatif à usage social (PLUS) et prêt locatif aidé d'intégration (PLAI).

Cette opération s'inscrit dans le cadre des objectifs du PLU-H approuvé par délibération du Conseil n° 2019-3507 du 13 mai 2019, qui prévoit, notamment, de poursuivre le développement de l'offre de logements sociaux sur Lyon 3° qui en compte 18,05 %.

Aux termes de la promesse d'achat, l'OPH Grand Lyon habitat, qui préfinance cette acquisition, s'est engagé à racheter à la Métropole ce bien, cédé libre de toute location ou occupation, au prix de 530 000 €, admis par la direction de l'immobilier de l'État (DIE), et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition.

L'OPH Grand Lyon habitat aura la jouissance du bien à compter de la signature de l'acte d'acquisition par la Métropole ;

Vu les termes de l'avis de la Direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 7 janvier 2021, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DECIDE

1° - Approuve la revente, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 530 000 €, à l'OPH Grand Lyon habitat, de l'immeuble cédé libre de toute location ou occupation, situé 179 avenue Lacassagne à Lyon 3°, cadastré CT 2, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, en vue de développer une nouvelle offre de logement social.

2° - Autorise monsieur le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 20 janvier 2020 pour un montant de 10 000 000 € en dépenses et 10 000 000 € en recettes, sur l'opération n° 0P07O4512.

4° - La somme à encaisser d'un montant de 530 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - compte 458200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 avril 2021.